

DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE (13)

COMMUNE DE CHARLEVAL (13024)

MODIFICATION DE DROIT COMMUN N°3 DU PLAN LOCAL D'URBANISME



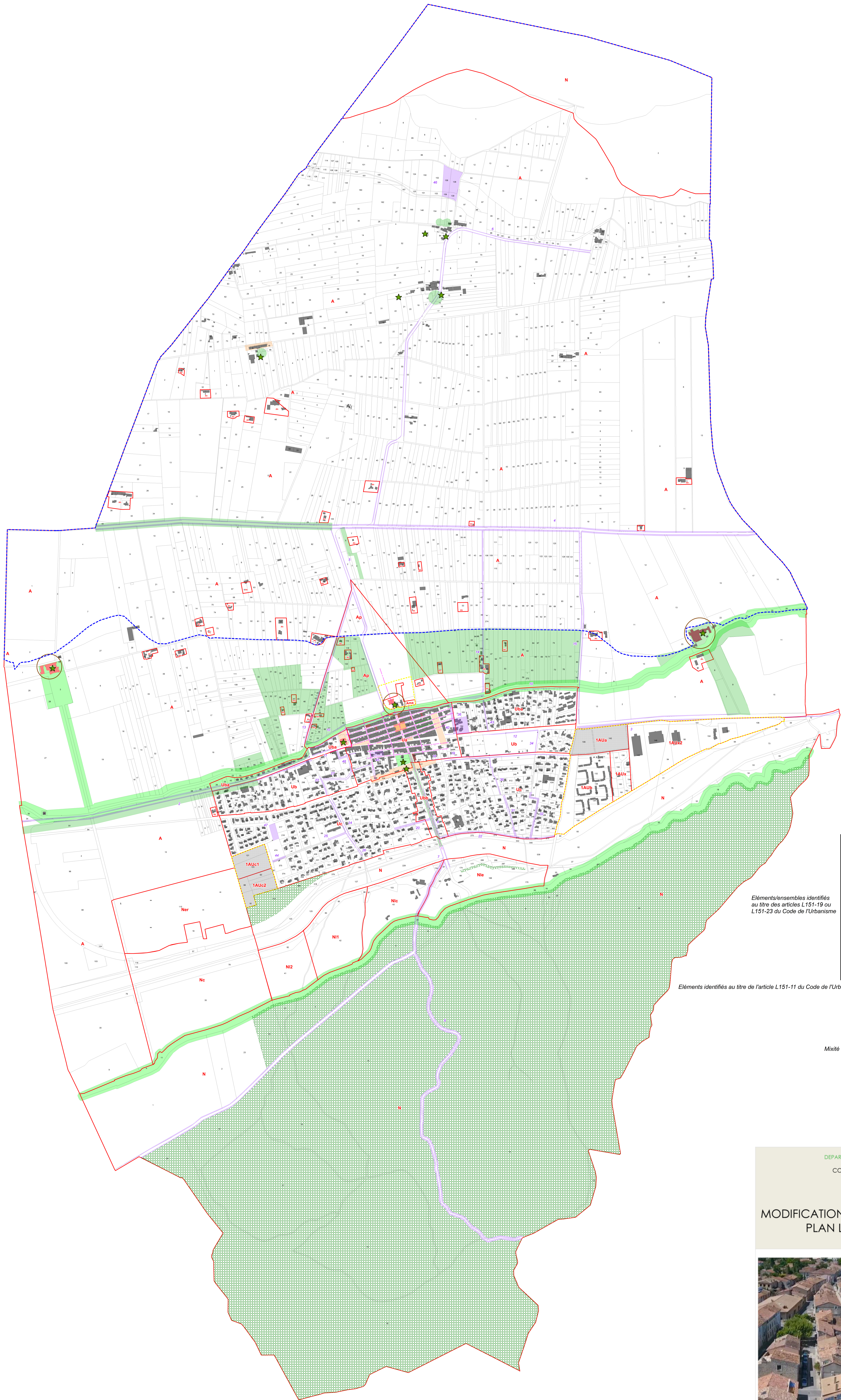
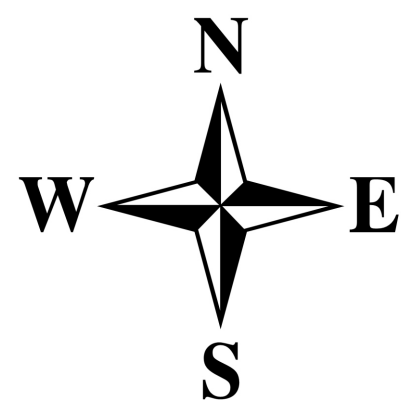
3- DOCUMENTS GRAPHIQUES

PLU initial approuvé le 15/12/2011
Modification de droit commun n°1 approuvée le 28/11/2013
Modification de droit commun n°2 approuvée le 02/12/2015
Révision allégée n°1 approuvée le : 15/12/2022
Modification de droit commun n°3 approuvée le : 15/12/2022



Alpicité
Urbanisme, Paysage,
Environnement

SARL Alpicité – avenue de la Clapière,
1, résidence la Croisée des Chemins
05200 Embrun
Tel : 04.92.46.51.80.
Mail : nicolas.breuillot28@gmail.com



LEGENDE

Limite de zones du PLU

Prescriptions linéaires

Trame urbaine

Prescriptions ponctuelles

★ Elément patrimonial remarquable à préserver

Prescriptions surfaciques

Bâti à préserver

Bâti à signaler

Espace à préserver

Espace à signaler

Paysage à préserver

Paysage à signaler

Bâti en zone agricole pouvant prétendre au changement de destination

Emplacement Réservé (ER)

Espace Boisé Classé (EBC)

Périmètre soumis à des orientations d'aménagement et de programmation

Secteur dans lequel les futurs programmes de logements doivent comporter un pourcentage minimum affecté à des logements sociaux

Mixité Sociale

Eléments identifiés au titre de l'article L151-11 du Code de l'Urbanisme

Eléments/ensembles identifiés au titre des articles L151-19 ou L151-23 du Code de l'Urbanisme

Eléments identifiés au titre de l'article L151-11 du Code de l'Urbanisme

Eléments identifiés au titre de l'article L151-11 du Code de l'Urbanisme

Eléments identifiés au titre de l'article L151-11 du Code de l'Urbanisme

Eléments identifiés au titre de l'article L151-11 du Code de l'Urbanisme

Eléments identifiés au titre de l'article L151-11 du Code de l'Urbanisme

Eléments identifiés au titre de l'article L151-11 du Code de l'Urbanisme

Eléments identifiés au titre de l'article L151-11 du Code de l'Urbanisme

Eléments identifiés au titre de l'article L151-11 du Code de l'Urbanisme

Eléments identifiés au titre de l'article L151-11 du Code de l'Urbanisme

Eléments identifiés au titre de l'article L151-11 du Code de l'Urbanisme

Eléments identifiés au titre de l'article L151-11 du Code de l'Urbanisme

Eléments identifiés au titre de l'article L151-11 du Code de l'Urbanisme

Eléments identifiés au titre de l'article L151-11 du Code de l'Urbanisme

Eléments identifiés au titre de l'article L151-11 du Code de l'Urbanisme

Eléments identifiés au titre de l'article L151-11 du Code de l'Urbanisme

Eléments identifiés au titre de l'article L151-11 du Code de l'Urbanisme

Eléments identifiés au titre de l'article L151-11 du Code de l'Urbanisme

Eléments identifiés au titre de l'article L151-11 du Code de l'Urbanisme

Eléments identifiés au titre de l'article L151-11 du Code de l'Urbanisme

Eléments identifiés au titre de l'article L151-11 du Code de l'Urbanisme

Eléments identifiés au titre de l'article L151-11 du Code de l'Urbanisme

Eléments identifiés au titre de l'article L151-11 du Code de l'Urbanisme

Eléments identifiés au titre de l'article L151-11 du Code de l'Urbanisme

Eléments identifiés au titre de l'article L151-11 du Code de l'Urbanisme

Eléments identifiés au titre de l'article L151-11 du Code de l'Urbanisme

Eléments identifiés au titre de l'article L151-11 du Code de l'Urbanisme

Eléments identifiés au titre de l'article L151-11 du Code de l'Urbanisme

Eléments identifiés au titre de l'article L151-11 du Code de l'Urbanisme

Eléments identifiés au titre de l'article L151-11 du Code de l'Urbanisme

Eléments identifiés au titre de l'article L151-11 du Code de l'Urbanisme

Eléments identifiés au titre de l'article L151-11 du Code de l'Urbanisme

Eléments identifiés au titre de l'article L151-11 du Code de l'Urbanisme

Eléments identifiés au titre de l'article L151-11 du Code de l'Urbanisme

Eléments identifiés au titre de l'article L151-11 du Code de l'Urbanisme

Eléments identifiés au titre de l'article L151-11 du Code de l'Urbanisme

Eléments identifiés au titre de l'article L151-11 du Code de l'Urbanisme

Eléments identifiés au titre de l'article L151-11 du Code de l'Urbanisme

Eléments identifiés au titre de l'article L151-11 du Code de l'Urbanisme

Eléments identifiés au titre de l'article L151-11 du Code de l'Urbanisme

Eléments identifiés au titre de l'article L151-11 du Code de l'Urbanisme

Eléments identifiés au titre de l'article L151-11 du Code de l'Urbanisme

Eléments identifiés au titre de l'article L151-11 du Code de l'Urbanisme

Eléments identifiés au titre de l'article L151-11 du Code de l'Urbanisme

Eléments/ensembles identifiés au titre des articles L151-19 ou L151-23 du Code de l'Urbanisme

Eléments identifiés au titre de l'article L151-11 du Code de l'Urbanisme

DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE (13)
COMMUNE DE CHARLEVAL (13024)
**MODIFICATION DE DROIT COMMUN N°3 DU
PLAN LOCAL D'URBANISME**



**3.1- PLAN DE ZONAGE – ENSEMBLE DE LA
COMMUNE**

PLU initial approuvé le 15/12/2011
Modification de droit commun n°1 approuvée le 28/11/2013
Modification de droit commun n°2 approuvée le 02/12/2015
Révision obligée n°1 approuvée le 15/12/2022
Modification de droit commun n°3 approuvée le : 15/12/2022

ECHELLE : 1/6000^{ème}



Alpicité
Urbanisme, Paysage, Environnement

SARL Alpicité – avenue de la Clopière,
1, résidence la Croix des Chemins
63000 Entron
Tel : 04 92 46 51 80
Mail : alpicite.tour@alpicite.com



PLU de la commune de CHARLEVAL
LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES (ER)

N°	Objet	Bénéficiaire	Superficie / emprise approximates
2	Aménagement Ouest D561c	Département	emprise 20 m
3	Aménagement Est D561c		emprise 20 m
4	Aménagement D23		emprise 20 m
5	Aménagement D22		emprise 12 m
6	Aménagement D22		emprise 12 m
7	Aménagement D22		emprise 16 m
8	Aménagement D67		emprise 16 m
9	Aménagement D22		emprise 16 m
10	Aménagement Allée de Craponne – secteur « Village »	Commune	surface : 5 700m ²
11	Aménagement D561c		emprise 16 m
12	Aménagement D561c		emprise 16 m
13	Aménagement CV n°5		emprise 12 m
14	Aménagement CV n°10		emprise 12 m
15	Aménagement CV n°1		emprise 12 m
18	Aménagement VF B.D.R		emprise 12 m
19	Aménagement VF B.D.R		emprise 12 m
20	Création voirie – secteur « La Cadetière Nord »		emprise 8 m
22	Création et Aménagement liaison douce		emprise 6 m
23	Aménagement CV 43 et liaison douce		emprise 12 m
24	Aménagement CV 43		emprise 12 m
25	Aménagement voirie – secteur « La Cadetière Nord »		emprise 8 m
26	Aménagement voirie avec placette – secteur « La Cadetière »		emprise 8 m
27	Aménagement voirie – secteur « Village »		emprise 8 m
30	Création liaison douce – secteur « Les Escourches »		emprise 4 m
31	Aménagement « Escourches »		emprise 8 m
32	Création voirie – secteur « Les Escourches »		emprise 8 m
34	Aménagement voirie		emprise 8 m
36	Aménagement voirie - Quartier des Ecoles		emprise 12 m
40	Extension du groupe scolaire – secteur « Village »		surface : 4 500m ²
43	Aménagement liaison douce – secteur « Les Vergers »		emprise 4 m
44	Création voirie - secteur « La Cadetière Nord »		emprise 8 m

N°	Objet	Bénéficiaire	Superficie / emprise approximatives
45	Création de logements sociaux et/ou d'équipements publics – secteur « Village »	Commune	surface : 1 150m ²
46	Création d'un dispositif collectif d'assainissement – secteurs « La Royère Nord – La Pradelle »		surface : 9 300m ²
47	Création d'espaces public – secteur « La Cadenière Nord »		surface : 1 900m ²
48	Aménagement voirie – traverse du lavoir - et bouclage avec la D561c		emprise 8 m